

Commune d'AVRILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSES : M. GAUDIN Guy (donne pouvoir à Mme VERDON Sylvie), M. THUBIN Frédéric (donne pouvoir à M. BERANGER Florian)

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

Mme LESAGE-GARREAU Emilie est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2026/005 - Objet : Vendée Eau – Convention n°PI 15.049.2025 renouvellement poteau incendie – lieudit La Surprise

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical de Vendée Eau n° 2015VEE02CS12 et n° 2015VEE02CS13 du 25 juin 2015 fixant les conditions de réalisation et de financement des travaux ;

Considérant la demande de la commune d'Avrillé relative au renouvellement place pour place du poteau incendie situé lieudit « La Surprise », dans le cadre des travaux de Vendée Eau sur le réseau d'eau potable ;

Considérant la nécessité de maintenir un dispositif de défense extérieure contre l'incendie conforme et opérationnel sur le territoire communal ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de formaliser les modalités techniques et financières de l'intervention par une convention entre la commune d'Avrillé et Vendée Eau ;

Considérant que le montant des travaux à la charge de la collectivité s'élève à 2 064,00 € suivant l'estimatif ci-après :

No	DESIGNATION DES ARTICLES	UNITE	QUANTITE	PX UNIT	MONTANT
	Chapitre 2 RENOUELEMENT PLACE POUR PLACE HORS TRAVAUX PROG				
02.01	Forfait pour l'installation de chantier Un seul forfait par opération	U	1,00	450,00	450,00
02.02	Forfait pour régulation de la circulation alternée par feux bicolores pour une durée de 1 à 5 jours	U	1,00	70,00	70,00
02.06	Renouvellement d'un poteau d'incendie place pour place Ø 80 mm à prise apparente	U	1,00	1 200,00	1 200,00

Montant HT 1 720,00€

TVA 20 % 344,00€

Montant TTC 2 064,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention entre la commune d'Avrillé et Vendée Eau relative à la réalisation de travaux de protection incendie consistant au renouvellement place pour place du poteau incendie au lieudit « La Surprise » ;
- **ACCEPTE** le montant des travaux à la charge de la commune, fixé à **2 064,00 €**, conformément à la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

